

Qui sommes-nous ?

Les appartements de coordination thérapeutique « **Un Chez Soi D'abord** » sont autorisés et financés par l'ARS et la DDETSPP pour **55 locataires** dans le département du Haut-Rhin.

Une gouvernance organisée en GCSMS, (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale), a été constitué par l'Association pour le Logement des Sans-Abri, l'association APPUIS, l'association ARGILE et le centre hospitalier de Rouffach en 2024.

Pour qui ?

Ce dispositif, intégrant la politique du logement d'abord, s'adresse aux **personnes sans-abri** les plus vulnérables qui présentent des **troubles psychiatriques sévères** et qui **échappent aux dispositifs classiques**.

Les critères:

- **Volontaire** pour être logé et accompagné
- **Âgé de 18 ans ou plus**
- **Pathologie psychiatrique sévère** validée par un médecin psychiatre
- **En situation d'itinérance absolue**
- **Évaluation des besoins élevés d'accompagnement**
- **Bénéficiaire de droits potentiels ou effectifs et en situation régulière**

NOUS CONTACTER



contact@ucsd68.fr



03.69.76.71.66



6 rue des Bonnes Gens
68100 MULHOUSE



APPARTEMENTS
DE
COORDINATION
THERAPEUTIQUE



FINANCÉ PAR:



AVEC LE SOUTIEN DE



NOTRE ORGANISATION

Une équipe pluridisciplinaire pour accompagner les locataires :

Pair-aidants, travailleurs sociaux, infirmiers, Médecin psychiatre, responsable de la gestion locative, coordinateur de service, un directeur...

Un fonctionnement innovant :

Des interventions en binôme et en multi références.

Une pratique de l'aller vers: visite à domicile et accompagnement dans et avec la cité.

Une permanence téléphonique :

24/24, 7j/7 est disponible pour les locataires.

Proposer à des personnes en situation d'errance et présentant des troubles psychiatriques sévères d'accéder à un logement ordinaire directement depuis la rue et au sein duquel ils recevront un accompagnement soutenu par une équipe pluridisciplinaire.

LES MODALITÉS D'ORIENTATION

1

Compléter le dossier d'admission :
Partie médicale et sociale à adresser par mail à orientations@ucsd68.fr

2

Commission d'admission :
Chaque mois les demandes seront étudiées en fonction des places disponibles.

3

Si accord par la commission :
Accompagnement dans les démarches liées au logement pour permettre l'accès au logement sous 8 semaines.

LES 8 PRINCIPES DE L'ACCOMPAGNEMENT

1. Le logement comme **droit fondamental**.
2. L'**accès rapide** à un logement ordinaire.
3. Le **choix de la personne** au cœur de l'accompagnement.
4. Un accompagnement centré sur la notion de **rétablissement** en santé mentale.
5. Un engagement à **accompagner** la personne autant que nécessaire.
6. Le développement d'une stratégie de **réduction des risques et des dommages**.
7. Un engagement **soutenu** et non coercitif.
8. La **séparation** des services de **gestion locative** et d'**accompagnement social**.

